



RCS : LISIEUX

Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033

Numéro SIREN : 475 750 337

Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

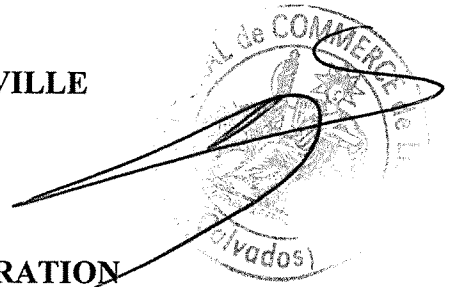
Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2014 sous le numéro de dépôt 713

Dépôt 2014/A/713

du 14/05/2014

**SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
(S.H.C.D)**

**Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337**



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à 12 heures, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de Deauville s'est réuni sur convocation de son Président. La réunion, retransmise par visioconférence, se déroule simultanément à Paris (75002), 35 Boulevard des Capucines, et à Deauville (14800), 2 Rue Edmond Blanc.

Sont présents :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Dominique DESSEIGNE | - Président Directeur Général |
| ▪ Monsieur Christian MEUNIER | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Monsieur Jean-Charles PITT | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Monsieur Jacques RE | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Gilbert PADET | - Représentant du personnel |
| ▪ Monsieur Pierre-Antoine BAYLE | - Représentant du personnel |
| ▪ Monsieur Franck DESOMBRE | - Représentant du personnel |
| ▪ Madame Valérie LEROY | - Représentant du personnel |

Sont absents excusés :

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| ▪ Monsieur Philippe PERROT | - Administrateur |
| ▪ Madame Christine DELOY | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Eric CAVILLON | - Administrateur, |

Madame Anne DAMINET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
- Démission et cooptation d'administrateurs ;
- Démission et nomination d'un Directeur Général délégué ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

2. DEMISSION – COOPTATION D' ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Christian MEUNIER et de Monsieur Eric CAVILLON de démissionner de leur mandat d'administrateur, par courrier en date de ce jour.

Les membres du Conseil prennent acte de ces décisions et remercient vivement Monsieur Christian MEUNIER et Monsieur Eric CAVILLON pour l'action menée durant l'exercice de leur mandat.

En conséquence il propose au Conseil de nommer en qualité de nouveaux administrateurs pour les remplacer, Monsieur Emmanuel CAUX et Monsieur Bruno CAGNON.

Après échange de vues, le Conseil décide de coopter en qualité d'administrateurs Monsieur Emmanuel CAUX en remplacement de Monsieur Christian MEUNIER et Monsieur Bruno CAGNON en remplacement de Monsieur Eric CAVILLON, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Monsieur Emmanuel CAUX et Monsieur Bruno CAGNON ont déclaré au préalable accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et n'être frappés d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de leur interdire l'exercice des dites fonctions et ont remercié le Conseil de la confiance qu'il veut bien leur témoigner. Leur nomination prend effet à compter de ce jour.

3. DEMISSION ET NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil la démission de Monsieur Christian MEUNIER en qualité d'administrateur et les informe également de la décision de celui-ci, par courrier en date de ce jour, de démissionner de ses fonctions de Directeur Général délégué de la SHCD.

Les membres du conseil prennent acte de cette décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer Monsieur Emmanuel CAUX en qualité de Directeur Général délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

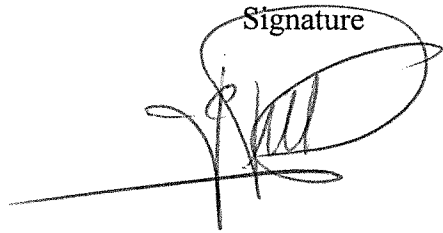
Monsieur Emmanuel CAUX exercera les pouvoirs prévus par la loi. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus, les mêmes que ceux du Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Toutefois à titre interne, seront soumis à l'autorisation du conseil toutes opérations d'investissement ou de réinvestissements significatifs, toutes prises de participation, toutes opérations d'emprunts auprès de tiers ou tous accords de partenariat hors du cours normal des affaires.

Monsieur le Président précise que Monsieur Emmanuel CAUX ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

Pour extrait certifié conforme

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.